



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2005
Français
Original: anglais

Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1592 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 30 mars 2005, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 1^{er} octobre 2005 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et de la résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation dans la zone de la Mission. Il relate les principaux faits nouveaux depuis mon rapport du 2 août 2005 (S/2005/506).

II. Évolution de la situation politique

2. Durant la période considérée, l'inscription des électeurs sur les listes électorales a sensiblement progressé; il en va de même de l'intégration des unités militaires comme de l'entraînement des membres de la Police nationale congolaise. Une meilleure coopération entre les partis congolais représentés dans le Gouvernement de transition a permis de mieux coordonner les politiques suivies pour résoudre les principaux problèmes de la transition, notamment les élections, la réforme de l'armée et de la police, et la menace que continue de faire peser sur la sécurité la présence persistante de groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Les relations de la République démocratique du Congo et de ses voisins se sont également un peu améliorées.

3. Comme faits notables, on retiendra la nomination de plusieurs responsables de la « petite territoriale » (administration locale) au moyen de trois décrets pris par le Président en juillet et septembre. Cependant, la nomination des maires de plusieurs grandes villes, notamment Lubumbashi, Bukavu, Tshikapa et Likasi, n'est pas encore arrêtée faute de consensus au sein du Gouvernement de transition. D'autres nominations à la tête d'entreprises publiques ont été faites par un décret présidentiel promulgué le 3 août. On a cependant exprimé la crainte qu'un grand nombre de ces dirigeants nouvellement nommés n'aient guère d'expérience utile dans la gestion des entreprises publiques. En outre, pour que le Gouvernement de transition puisse effectivement contrôler les zones frontalières, en particulier l'Ituri et les Kivus, il importe que plusieurs postes importants à la tête des services du renseignement civil



et de l'immigration soient pourvus par des membres des partis signataires de l'Accord global et inclusif sur la transition.

4. Des appels à boycotter les opérations électorales ont été lancés par l'Union pour le progrès et la démocratie sociale (UDPS), qui prétend n'avoir pas été correctement enregistrée comme parti politique par le Ministère de l'intérieur, et ces appels continuent à susciter des tensions au Katanga et dans les Kasaïs, où les militants de ce parti ont protesté contre l'inscription des électeurs sur les listes électorales. Les efforts faits pour convaincre les dirigeants de l'UDPS de participer aux élections ont jusqu'à présent échoué.

5. Les trois commissions mixtes, chargées des lois essentielles, de la réforme du secteur de la sécurité et des élections, ont continué leurs travaux. À la demande du Gouvernement de transition, le 25 août, mon Représentant spécial a transmis au Président Kabila, au nom du Comité international d'accompagnement de la transition, un document de synthèse concernant la création d'une quatrième commission mixte pour aborder les questions de conduite des affaires publiques et de bonne gestion économique.

L'activité législative

6. Le 25 juillet, la Commission mixte chargée des lois essentielles a présenté un projet de code électoral au Parlement qui l'a transmis au Gouvernement de transition. La Commission mixte et le Comité international d'accompagnement de la transition ont encouragé le Gouvernement à examiner sans retard le projet de code électoral, à l'adopter et à le déposer sur le bureau du Parlement. Le Comité international a également recommandé de tenir une session extraordinaire du Parlement pour examiner le projet; cependant, il semble que cette session n'aura pas lieu avant octobre.

7. L'adoption par le Parlement du code électoral permettrait à la Commission électorale indépendante de fixer le calendrier électoral et de commencer à organiser la consultation électorale. Le Parlement doit également adopter sans délais d'autres lois essentielles encore en attente, notamment sur l'amnistie, sur le statut de la magistrature, sur le financement des partis politiques et sur l'organisation du pouvoir judiciaire, avant que les élections n'aient lieu.

Les opérations électorales

8. Ayant commencé à Kinshasa le 20 juin, l'inscription des électeurs sur les listes électorales a progressivement été étendue aux provinces. Au 17 septembre, plus de 11 millions d'électeurs étaient inscrits, dont 2,9 millions à Kinshasa, sur un électorat qui en compterait entre 20 et 25 millions. Les inscriptions sur les listes électorales devaient s'achever le 25 septembre dans l'ensemble du pays; cependant, le calendrier a été prorogé en partie en raison de difficultés logistiques rencontrées par la Commission électorale indépendante et en partie du fait de la lenteur des inscriptions dans plusieurs régions du pays, comme le Katanga et les Kasaïs.

9. La communauté internationale a apporté une aide décisive et massive à l'organisation des élections, notamment en cherchant à combler le déficit budgétaire. Cependant, au 6 septembre, les annonces de contributions des pays donateurs au budget des opérations électorales se montaient à 274 millions de dollars, dont 165 millions de dollars avaient été reçus. Le Gouvernement de

transition de son côté a déboursé 13 millions de dollars sur les 40 qu'il avait annoncés comme concours direct à la Commission électorale indépendante dans les budgets de 2005 et de 2006.

Les relations régionales

10. Le 10 août, le Vice-Président Azarias Ruberwa a rencontré le Président ougandais Yoweri Museveni, à Kampala, pour examiner le problème des groupes armés qui continuent à opérer en République démocratique du Congo, ainsi que plusieurs autres questions qui intéressent les deux pays. Le 23 août, le Gouvernement ougandais, prenant une mesure attendue de longue date et bienvenue, a déclaré *persona non grata* six dirigeants de groupes armés sévissant en Ituri et associés au Mouvement révolutionnaire congolais (MRC) et les a expulsés de l'Ouganda. De son côté, le Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo envisage toujours d'émettre des mandats d'arrêt internationaux contre les dirigeants des groupes armés de l'Ituri.

11. Les 24 et 25 août, des hauts responsables congolais, rwandais et ougandais se sont rencontrés à Kigali dans le cadre de la Commission tripartite, qui est animée par les États-Unis d'Amérique. Des représentants du Burundi, de la Commission de l'Union africaine, de la présidence de l'Union européenne et de la MONUC assistaient à cette réunion en qualité d'observateurs. Les participants se sont déclarés très préoccupés par le fait que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) n'avaient toujours pas désarmé leurs hommes et ne les avaient pas rapatriés conformément à la déclaration publiée à Rome le 31 mars. Les participants ont accepté que le Gouvernement de transition entretienne des contacts avec les FDLR pour assurer la bonne application de la déclaration, et ont décidé que si les FDLR ne se conformaient pas à leurs engagements d'ici au 30 septembre, cela aurait des conséquences graves, notamment l'imposition de sanctions. En outre, les participants ont décidé d'accroître la pression sur les milices pour qu'elles désarment leurs hommes dans l'est de la République démocratique du Congo et de négocier des traités bilatéraux d'extradition concernant les derniers chefs de milice.

12. Dans l'intervalle, la création d'une cellule de fusion du renseignement a progressé : il s'agit d'un mécanisme de la Commission tripartite. Les 16 et 17 août, une délégation américaine, accompagnée par des officiers rwandais, ougandais et congolais, s'est rendue à Kisangani pour mesurer les progrès réalisés dans l'établissement de cette cellule. Les États-Unis prennent la tête d'une tentative de former le personnel congolais, rwandais, ougandais et de la MONUC qui constituera cette cellule de fusion. Celle-ci facilitera l'échange de renseignements entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et l'Ouganda sur les questions liées aux activités des groupes armés, en vue de l'utilisation opérationnelle des commandants des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans l'est du pays, et pour prendre des mesures de confiance entre les trois pays.

13. Des progrès à cet égard et dans d'autres domaines ont à nouveau été examinés par la Commission tripartite qui s'est réunie, au niveau ministériel, dans les coulisses de la soixantième session de l'Assemblée générale à New York, le 16 septembre, réunion à laquelle participait pleinement le Burundi, de sorte que cette commission s'appelle maintenant Commission tripartite plus un. La réunion a également examiné les moyens de faire pression sur les groupes armés étrangers et

les mesures à prendre à ce sujet par les États Membres participants, l'Union africaine et le Conseil de sécurité.

14. Les pays constitutifs de la région des Grands Lacs ont tenu leur conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies et de l'Union africaine, et ont continué à examiner les projets et les programmes prioritaires qui seront adoptés au deuxième sommet des pays des Grands Lacs, qui aura lieu les 16 et 17 décembre à Nairobi. Malgré une certaine amélioration des relations régionales et une certaine atténuation des tensions, il n'y a pas véritablement de percée dans l'établissement de relations diplomatiques entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. En outre, l'Ouganda n'a toujours pas nommé son ambassadeur en République démocratique du Congo.

III. Application du mandat de la Mission

Situation sur le plan de la sécurité

Ituri

15. Pendant la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité est restée tendue dans l'Ituri, car les dernières milices ont continué à commettre des violations de droits de l'homme dans la population locale des zones où la MONUC et les FARDC ne sont pas présentes. Au 14 septembre, l'inscription des électeurs, cependant, avait bien progressé dans le district et plus de 1,2 million d'électeurs étaient inscrits, sur un effectif estimé à 1,6 million d'électeurs.

16. Les opérations communes des FARDC et de la MONUC ont continué à améliorer la situation sur le plan de la sécurité dans l'Ituri. Des opérations de surveillance et de bouclage et perquisitions dans le district, menées régulièrement, ont abouti à l'appréhension de certains membres des milices et à la saisie d'armes et de munitions illégales et ont aidé à limiter la marge de manœuvre opérationnelle des milices. Une opération de ce type a eu lieu le 28 août dans la zone de Boga, à 78 kilomètres au sud de Bunia, afin de vérifier les indications qui signalaient la présence de milices et la persistance de leurs activités, et de disperser certains éléments de ces milices dans les environs. Les opérations communes menées par la MONUC et par les FARDC le long des rives sud du lac Albert semblent avoir découragé le transport illicite, par-delà la frontière, d'armes à travers le lac.

17. En dépit du désarmement de 15 600 ex-combattants dans l'Ituri, la Commission nationale de démobilisation et de réinsertion (CONADER) continue à avoir du mal à accomplir sa tâche, en particulier pour le paiement de l'indemnité de démobilisation aux ex-combattants, et cela a entraîné une certaine frustration parmi ceux-ci; aussi, le paiement des allocations doit-il être assuré d'urgence et régulièrement. En même temps, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) applique un programme de réinsertion rapide, qui touche 5 200 ex-combattants et les localités où ils s'installent. Plus de 120 microprojets, représentant au total 3,5 millions de dollars, ont commencé. Ces activités rapidement génératrices de revenus et faisant appel à beaucoup de main-d'œuvre, ont cependant été retardées par l'insécurité dans certaines parties des territoires de Djugu et d'Irumu dans le district de l'Ituri où des milices sont encore actives. La faiblesse des capacités des partenaires qui appliquent localement ces programmes et

l'absence de système bancaire ajoutent aux difficultés d'exécution. Malgré l'augmentation de l'activité du PNUD, 40 % environ des ex-combattants vivant dans la région n'ont pas encore directement reçu d'aide financière à la réinsertion. La CONADER examine les propositions de programmes de réinsertion à moyen terme, qui devraient améliorer la situation.

18. La déclaration faite le 23 août par le Gouvernement ougandais, selon qui six dirigeants du MRC ont été déclarés *persona non grata* en Ouganda, est encourageante. Cependant, ce mouvement reste capable de compromettre les progrès tangibles de la stabilisation de l'Ituri, ce qui préoccupe en particulier le Gouvernement de transition étant donné que celui-ci n'est pas en mesure, jusqu'à présent, de poursuivre en justice les chefs des groupes armés et de les empêcher de voyager entre le Congo et l'Ouganda. De plus, si plusieurs des commandants les plus influents des groupes armés sévissant en Ituri demeurent détenus par le Gouvernement de transition, il est important de commencer sans délai les poursuites judiciaires contre eux, en particulier contre ceux qui sont accusés de crimes de guerre et de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

19. Pour faciliter les efforts faits pour étendre l'autorité de l'État, la MONUC et le Comité international d'accompagnement de la transition ont organisé le 21 août une réunion à laquelle des représentants du Gouvernement de transition originaires de l'Ituri ont accepté d'établir une commission spéciale pour examiner les litiges fonciers et organiser une réunion de suivi à Bunia avec les dirigeants communautaires locaux.

Les deux Kivus

20. La situation dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu est demeurée tendue durant la période considérée, et les autorités locales comme la MONUC continuent d'attendre l'application de la déclaration des FDLR en date du 31 mars concernant le rapatriement de ces forces au Rwanda. Dans l'intervalle, le 21 août, l'inscription des électeurs a commencé dans les deux provinces et, de façon générale, progresse normalement.

21. Dans le Nord-Kivu, le 26 août, la tension a brusquement monté près de Rutshuru, après des accrochages répétés entre éléments maï maï et les membres de l'ex-Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-G) qui n'ont pas encore participé au processus de brassage. Le retard que prend l'intégration et le refus de certaines unités militaires de l'ex-RCD-G de participer à l'intégration dans l'armée congolaise expliquent la montée de la méfiance entre les différents groupes ethniques qui habitent le Nord-Kivu. Dans l'intervalle, le désarmement et la démobilisation volontaires d'un certain nombre d'éléments maï maï et leur intégration, après leur entraînement, dans des unités intégrées des FARDC pourra peut-être aider à réduire les tensions dans certaines zones du Nord-Kivu. Cependant, de longs retards dans le versement des soldes des membres des FARDC causent du mécontentement et multiplient les cas de désertion et le risque de mutinerie dans les forces armées.

22. Le 25 août, une déclaration attribuée au général Laurent Nkunda, l'un des principaux responsables de la crise de Bukavu en mai 2004, dans laquelle il menaçait de faire tomber le Gouvernement de transition, a été publiée à Goma. En réponse, par un décret spécial promulgué le 2 septembre, le Conseil des ministres a

privé le général Nkunda de son rang, l'a radié de l'armée et a décidé de le poursuivre. Les autorités du Nord-Kivu ont depuis arrêté plusieurs personnes qui entretiendraient des liens avec Nkunda. Dans l'intervalle, la MONUC, avec l'appui de la 8^e Région militaire des FARDC, examinent les moyens de se saisir de Nkunda, toujours en fuite, pour le poursuivre en justice.

23. Les opérations communes ou parallèles de la MONUC et des FARDC, notamment des missions de surveillance et de bouclage et perquisition, ainsi que des patrouilles menées jour et nuit, ont abouti à une amélioration de la sécurité dans le Sud-Kivu. Mille militaires appartenant à deux bataillons des FARDC ont pris part à l'une de ces opérations du 6 au 9 septembre dans la région du parc naturel de Kahuzi Beiga, où des FDLR sont encore concentrées. On signale que des éléments des FDLR se sont dispersés dans le territoire du Sud-Kivu et que leur aptitude à se déplacer librement dans les zones peuplées et à attaquer les civils se trouve désormais limitée. La capacité des FDLR de lancer des attaques ne doit cependant pas être sous-estimée, en particulier étant donné les moyens encore limités des FARDC, la médiocre formation militaire de celles-ci et le manque de discipline de leurs unités dans la région, ainsi que les cas de collaboration avec des commandants des FDLR. Des mesures supplémentaires doivent être prises par les membres de la Commission tripartite plus un et par le Conseil de sécurité, si les FDLR ne respectent pas la date limite du 30 septembre retenue pour l'application intégrale, par ces forces, de leur déclaration de Rome du 31 mars.

Katanga

24. Les problèmes d'ordre public continuent à rendre précaire la situation sur le plan de la sécurité dans certaines zones du Katanga où le Gouvernement de transition n'a pas établi de mécanismes efficaces de maintien de la sécurité pour la protection des civils. Malgré les appels au boycottage lancés par l'UDPS, l'inscription sur les listes électorales se poursuit néanmoins de façon généralement paisible au Katanga.

25. Dans le nord et le centre du Katanga, la plupart des commandants maï maï ont jusqu'à présent refusé de participer au brassage, et l'anarchie persiste dans 10 des 21 territoires de la province. Les tensions demeurent vives, en particulier dans le nord-est du Katanga, où plusieurs accrochages ont eu lieu entre des unités des forces régulières (les FARDC) et les groupes maï maï. Les 10 et 11 août, les FARDC ont échangé des tirs avec un groupe de Maï-maï près de la mine d'or de Lunga, à 200 kilomètres environ de Kalemie et ont pris le contrôle de la région. Cependant, il est douteux que les contingents des FARDC déployés dans la province puissent établir un contrôle efficace et durable sur l'ensemble du Katanga et limitent de façon notable la capacité des Maï-maï de harceler la population locale et d'exploiter illégalement les ressources naturelles. L'absence de l'autorité de l'État ainsi que les tensions entre des groupes ethniques font peser une menace potentiellement grave sur la sécurité du processus électoral.

26. Dans le sud du Katanga, on craint que des tensions ethniques s'intensifient durant la préparation des élections. Dans certaines villes, on observe une augmentation du nombre de groupes de jeunes gens armés dont la rhétorique anti-« non-indigènes » et la volonté de recourir à la violence risquent de créer une atmosphère de crainte durant les élections et de faire éclater des violences ethniques.

27. Les FARDC restent mal équipées et mal soutenues et la MONUC croit qu'une présence militaire accrue est nécessaire pour aider à sécuriser les élections dans plusieurs zones importantes du Katanga. À son niveau actuel, la MONUC n'a pas la capacité d'assurer la sécurité des opérations électorales dans le nord et le centre de la province et n'a pas non plus celle d'évacuer le personnel électoral ou les autres membres du personnel des Nations Unies de ces zones instables, ainsi que de Mbuji-Mayi et de ses environs. Je recommande donc une fois de plus au Conseil de sécurité d'examiner la possibilité d'autoriser le déploiement, à la MONUC, d'une brigade supplémentaire de 2 580 hommes, composée d'un quartier général, de trois bataillons et des moyens associés, notamment un hôpital de niveau II, une compagnie de génie, une unité d'hélicoptères d'observation et une unité d'hélicoptères de transport.

28. Cette brigade ferait porter ses efforts surtout sur la lutte contre la menace causée par les Maï-maï dans le couloir Nyunzu-Kabalo-Kongolo-Moba dans le nord du Katanga, et dans le couloir central Pweto-Mitwaba-Manono. Un bataillon avec les moyens d'un quartier général sera nécessaire pour sécuriser l'aéroport de Kalemie, assurer la sécurité des opérations électorales, suivre l'embargo sur les armes à l'aéroport de Moba et dans les ports du lac Tanganyika, dissuader les éléments armés du Sud-Kivu de faire mouvement vers le Katanga, surveiller les Maï-maï dans le nord et le centre du Katanga et les encourager à participer au brassage ou aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et doter la MONUC d'une capacité d'extraction de son personnel et d'autres personnels des Nations Unies déployés dans le nord du Katanga et dans les Kasais.

29. Un deuxième bataillon, déployé vers la ville de Kamina, dans le sud du Katanga, protégerait l'aérodrome de cette ville, assurerait la sécurité des opérations électorales dans la zone de ses opérations, suivrait le comportement des Maï-maï et les encouragerait, dans le sud, à prendre part au brassage ou au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion et aiderait et conseilleraient les FARDC, en particulier à Kamina. Un troisième bataillon déploierait deux compagnies, l'une chargée de protéger les installations des Nations Unies à l'aéroport de Lubumbashi, tout en conservant une réserve d'hommes, auprès de l'autre compagnie et du quartier général du bataillon à Lubumbashi. La réserve aiderait aussi les unités constituées de police déployées dans la zone.

Désarmement et rapatriement des groupes armés étrangers

30. Après le communiqué publié le 16 juillet par le Gouvernement de transition, dans lequel il disait qu'il prendrait des mesures coercitives pour désarmer les FDLR, le Gouvernement de transition semble s'accorder sur les moyens de résoudre le problème des groupes armés étrangers et en particulier des FDLR. Une réunion a eu lieu à Bukavu le 5 août entre les représentants du Gouvernement de transition, des FDLR et de la MONUC pour examiner comment encourager un retour volontaire des combattants des FDLR au Rwanda conformément à la déclaration de Rome du 31 mars.

31. Dans l'intervalle, comme on l'a vu aux paragraphes 20 à 23 plus haut, les opérations menées conjointement par les FARDC et la MONUC dans les Kivus continuent à restreindre la marge de manœuvre des FDLR dans les régions peuplées de même que leur aptitude à harceler les civils. Cette nouvelle volonté du Gouvernement de transition de prendre des mesures militaires robustes mérite d'être

soutenue activement par la communauté internationale, en particulier par une amélioration du potentiel militaire des forces armées régulières.

32. Le Gouvernement de transition devrait également être encouragé à prendre des mesures plus décisives pour faire usage de ses propres moyens afin de consolider l'autorité de l'État et d'établir des mécanismes de sécurité efficaces dans les régions dont les FDLR se sont retirées. Cet aspect des choses devient de plus en plus urgent, car la division grandissante parmi certains commandants des FDLR et les conditions préalables récemment posées par ce groupe risquent de compromettre l'application de la déclaration de Rome. La MONUC a continué à s'efforcer de tirer parti de toutes les possibilités de rapatriement paisible des combattants des FDLR et de membres de leur famille. La Mission examine avec certains chefs des combattants rwandais et avec le Gouvernement de transition les modalités techniques de ce rapatriement et elle a publié la décision prise par le Gouvernement rwandais de ne pas poursuivre, à leur retour, les combattants qui, au moment du génocide de 1994, n'avaient pas plus de 14 ans.

Réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réinsertion

33. En juillet, les FARDC et leurs partenaires dans la réforme du secteur de la sécurité ont dressé un plan pour les deuxième et troisième phases de l'intégration de l'armée congolaise. Ce plan devrait aboutir à la formation de 12 brigades intégrées supplémentaires – six au cours de chaque phase, avant la tenue des élections, ce qui porterait à 18 le nombre des brigades intégrées. Neuf de ces brigades seraient déployées dans l'est de la République démocratique du Congo, trois en Ituri, trois dans le Nord-Kivu et trois dans le Sud-Kivu, tandis que les neuf autres seraient déployées ailleurs dans le pays. Dans l'intervalle, la sixième et dernière brigade de la première phase de l'intégration de l'armée devrait être prête à être déployée à la fin septembre.

34. Durant la période considérée, la quatrième brigade intégrée a été déployée en Ituri et la cinquième dans le Nord-Kivu. Malheureusement, une épidémie de choléra parmi les soldats de la quatrième brigade et le versement irrégulier de leur solde et le manque de vivres et d'autres moyens d'appui, pour ces hommes, posent des questions préoccupantes concernant le manque de contrôle exercé sur l'intégration de ces brigades par le Gouvernement de transition et par des partenaires internationaux dans la réforme du secteur de la sécurité.

35. Un recensement de l'armée est actuellement en cours d'exécution dans tout le pays par les soins d'une équipe sud-africaine; il devrait être achevé en décembre. Des résultats préliminaires indiquent que moins de la moitié des 350 000 combattants initialement déclarés par le Gouvernement de transition sont effectivement présents. Dans l'intervalle, l'Union européenne, en coopération avec la MONUC et les FARDC, travaillent sur un plan de réforme administrative des forces armées, notamment la structure des soldes et l'évaluation de l'entraînement nécessaire aux différents grades.

36. Les FARDC et la MONUC, de même, travaillent ensemble à l'élaboration d'une stratégie de soutien et d'appui aux neuf brigades intégrées qui seront déployées dans l'est de la République démocratique du Congo, pour mener avec la MONUC des opérations conjointes. Six brigades seront stationnées près des unités de la MONUC afin de faciliter leur entraînement en vue d'opérations conjointes. À

court terme, on visera surtout le contrôle des frontières et le contrôle des ressources naturelles en Ituri, les restrictions à apporter au mouvement des éléments des Forces alliées démocratiques et de l'Armée nationale pour la libération de l'Ouganda (ADF/NALU) dans le Nord-Kivu, le contrôle des zones dont les FDLR se sont retirées après les opérations conjointes MONUC/FARDC, et l'aide à la Police nationale congolaise pour assurer la sécurité de la population dans le Sud-Kivu. À moyen terme, il s'agira surtout de contrôler les zones d'exploitation minière et d'éliminer la menace des groupes armés dans l'Ituri et de restreindre la présence des FDLR dans certaines zones afin de poursuivre le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et relèvement.

37. L'application de ce plan suppose que les brigades intégrées soient correctement équipées et soutenues. Ce soutien concerne les vivres, les médicaments, le carburant, l'habillement et l'équipement individuel, le matériel de transmission, les véhicules et les moyens de navigation. Le Gouvernement de transition devrait faire porter son action surtout sur les armes et les munitions, le matériel optique, les moyens d'hébergement et le matériel médical. Étant donné le mauvais état de l'infrastructure dans le pays, il faudrait établir rapidement un mécanisme visant à faciliter l'administration et la distribution de ces moyens. La poursuite des concours de l'Union européenne, de l'Afrique du Sud, de la Belgique et de l'Angola à cette réforme des forces armées, dans la République démocratique du Congo, est essentielle et tout à fait bienvenue. Cependant, il est indispensable, pour assurer la sécurité et la stabilité durables dans le pays, que les donateurs accroissent et soutiennent leur appui à cette tâche d'importance critique qu'est le renforcement de la capacité des FARDC pour en assurer durablement le fonctionnement efficace. Les progrès accomplis par les FARDC dans l'exercice effectif de leurs responsabilités en matière de sécurité dans l'ensemble du pays seraient également une étape essentielle dans la voie d'une stratégie de sortie de la MONUC.

38. Dans l'intervalle, la CONADER a ouvert d'autres centres d'orientation pour les combattants, notamment à proximité des six centres d'intégration de l'armée actuellement opérationnels, afin de réduire les coûts du transport des ex-combattants qui ont choisi de rentrer dans l'armée. La Banque mondiale cherche à résoudre le problème du transport des combattants depuis le lieu où ils se trouvent vers ces centres d'intégration, mais le transport des unités intégrées à partir de ces centres jusqu'à leur zone de déploiement continue à retarder ce processus.

Réforme de la police

39. Pendant la période considérée, la composante de police de la MONUC a continué à s'acquitter de son mandat pour aider la Police nationale congolaise à se préparer à ses tâches de sécurisation du processus électoral. Dans l'intervalle, après une évaluation des problèmes de sécurité posés par l'inscription sur les listes électorales, le Gouvernement de transition a porté de 32 000 à 39 000 le nombre des policiers ayant terminé l'entraînement nécessaire pour assurer la sécurité des opérations électorales, notamment 18 500 policiers et membres d'unités antiémeutes et autres unités spécialisées. Au 16 septembre, les instructeurs de la Police nationale congolaise qui ont été formés par la MONUC ont dispensé un enseignement de perfectionnement à plus de 14 900 des policiers nécessaires. La formation de 4 700 d'entre eux a été financée par l'Agence japonaise de coopération internationale.

40. Les policiers de la MONUC sont désormais déployés aux côtés de l'inspecteur général de la police et de 10 des 11 inspecteurs provinciaux, auxquels ils apportent des conseils techniques sur divers aspects des activités de police. La MONUC a également mené à bien la formation de 674 policiers antiémeutes à Bukavu, Matadi et Mbuji-Mayi et mènera des programmes semblables de formation à Mbandaka, Mbuji-Mayi, Kindu et Kinshasa dans les semaines qui viennent. À ce sujet, les efforts de la MONUC ont été complétés par l'aide bilatérale apportée par l'Afrique du Sud, l'Angola, la France, le Royaume-Uni et l'Union européenne, dont les instructeurs spécialisés assurent une formation distincte des unités antiémeutes et antiterroristes.

41. Les policiers de la Police nationale congolaise formés aux opérations de police durant les opérations électorales sont déployés dans les zones où a lieu l'inscription des électeurs sur les listes, notamment pour le transport et la sécurisation du matériel électoral, la protection des responsables de la Commission électorale indépendante et des bureaux d'inscription, ainsi que le maintien de l'ordre public. Certaines de ces activités, cependant, ont été perturbées par les retards pris à verser les indemnités journalières que le Gouvernement de transition avait promis d'accorder aux policiers assurant la sécurité des opérations électorales. La vérification de l'identité du personnel de la Police nationale congolaise, en cours à Kinshasa, devrait faciliter l'établissement des états de paye indispensables pour assurer le paiement régulier des traitements de ces policiers.

42. Dans l'intervalle, le paiement, par les donateurs, des sommes qu'ils ont annoncées pour soutenir la sécurité du processus électoral, à la caisse gérée par le PNUD, ne progresse que lentement. Au 6 septembre, cette caisse n'avait reçu que 7,6 millions de dollars sur les 48,4 millions annoncés par les donateurs. Le PNUD a continué à utiliser les moyens disponibles pour acquérir du matériel non létal et des équipements de transmission pour la Police nationale congolaise. Le Gouvernement de transition de son côté a versé 1,6 million de dollars sur les 4 millions de dollars qu'il avait annoncés.

Situation humanitaire

43. Sur le plan humanitaire, le Plan d'action spécial pour la République démocratique du Congo est en cours d'élaboration et prévoit un budget préliminaire de 800 millions de dollars. Les principaux objectifs du Plan sont de sauver des vies, de réduire la vulnérabilité et de faciliter la transition, en considérant la réinsertion comme une question intersectorielle. Le plan national est fondé sur les plans d'action provinciaux, élaborés par le personnel de l'action humanitaire et du développement dans l'ensemble du pays avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des organismes des Nations Unies. La République démocratique du Congo est également un pays pilote pour l'Initiative sur les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire et, conformément aux principes de l'Initiative, les donateurs sont encouragés à affecter des fonds pour l'assistance humanitaire et les activités de transition exclusivement par le biais du Plan d'action humanitaire. Il est très préoccupant qu'à la date du 6 septembre, à peine 92 millions de dollars, soit 48 % des 193 millions de dollars demandés lors de l'Appel global de 2005, avaient été versés, alors que le pays doit faire face à une situation humanitaire désastreuse.

44. Le HCR fournit une assistance à quelque 388 000 réfugiés congolais qui se trouvent dans les neuf pays qui ont une frontière avec la République démocratique du Congo. Sur ce total, 152 000 sont réfugiés en République-Unie de Tanzanie, 40 000 au Rwanda et 30 000 au Burundi. Le processus d'inscription des électeurs, ainsi que la réduction des rations alimentaires dans les camps de réfugiés en Tanzanie et la fin de l'année scolaire ont contribué récemment à une augmentation des retours de réfugiés. Toutefois, en raison de l'insécurité continue dans les Kivus, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a lancé une mise en garde au sujet des retours prématurés. En août, le HCR s'est réuni avec des représentants des Gouvernements congolais et tanzanien pour examiner la question; toutefois, les deux gouvernements ont l'intention de commencer à appuyer les retours volontaires en septembre. La MONUC contribue à la préparation des zones de retour et fournit un soutien logistique au HCR.

45. La communauté humanitaire appuie également le retour des personnes déplacées en Ituri. Au mois d'août, les organisations non gouvernementales ont facilité le retour de plus de 3 000 familles dans des zones du territoire de Djugu et, en juillet et août, le retour de plus de 1 000 familles en Ituri à partir de l'axe Beni-Erengeti. Le retour de 2 000 autres familles est prévu au cours des prochains mois.

46. La MONUC s'occupe également de la malnutrition généralisée dans les prisons congolaises, même si la communauté humanitaire est peu disposée à entreprendre des activités d'aide alimentaire dans les institutions. La MONUC a lancé ou appuyé des initiatives dans ce domaine à Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Kisangani et Bunia. Les fonds dont dispose la MONUC pour les projets à effet rapide sont utilisés pour remettre en état les prisons où les conditions sont particulièrement mauvaises, notamment à Lubumbashi, Kindu, Kinshasa et Kisangani.

Droits de l'homme

47. Au cours de la période considérée, la MONUC a effectué des enquêtes sur un certain nombre d'attaques menées par des groupes armés contre des villages du Sud-Kivu. À la fin de juillet, une équipe pluridisciplinaire a constaté qu'au moins 50 civils, dont une majorité de femmes et d'enfants, avaient été tués et qu'environ 3 000 personnes avaient été déplacées lors d'une attaque lancée le 9 juillet par un groupe armé contre le village de Kabingu dans le territoire de Bunyakiri. Au Nord-Kivu, les équipes de la MONUC continuent à suivre la situation précaire en matière de sécurité dans les territoires de Rutshuru et de Masisi. Des affrontements fréquents entre les troupes des FARDC et des groupes armés opérant dans la zone ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile. Au Katanga, les groupes maï maï constituent toujours une source importante d'instabilité dans la province, et la MONUC a enquêté sur plusieurs cas de meurtres, de viols et d'enlèvements de civils perpétrés par ces groupes.

48. Les nombreux cas de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles constituent toujours une préoccupation majeure dans plusieurs provinces. Les soldats des FARDC et les policiers sont les principaux responsables de ces actes. La MONUC a collaboré étroitement avec ses partenaires locaux en vue d'une plus grande sensibilisation à la question de la violence sexuelle et elle continue à essayer de convaincre les autorités judiciaires de la nécessité d'arrêter et de poursuivre les auteurs de tels actes, et elle utilise les fonds destinés aux projets à effet rapide pour

appuyer les organisations non gouvernementales qui offrent une assistance aux victimes.

49. Il subsiste de nombreux problèmes dans la lutte contre l'impunité, en raison en particulier de la capacité limitée des autorités judiciaires civiles et militaires de mener des enquêtes indépendantes et approfondies et d'offrir une protection aux victimes et aux témoins. À la suite du meurtre d'un défenseur des droits de l'homme à Bukavu en juillet, un commandant militaire est intervenu dans l'enquête et a ordonné la libération des suspects, ce qui a révélé le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire.

Protection des enfants

50. Au cours de la période considérée, des consultations ont eu lieu entre les autorités nationales et la MONUC et d'autres partenaires s'occupant de la protection des enfants sur la création d'unités de police spécialisées sur les questions de protection des enfants, les différentes manières d'éviter l'emprisonnement des suspects mineurs, et la réforme de la loi de 1950 relative à la délinquance juvénile.

51. Grâce au processus de brassage, la MONUC et ses partenaires s'occupant de la protection des enfants ont constaté une augmentation du nombre d'enfants abandonnant les groupes armés. De janvier à la fin d'août, plus de 2 000 enfants sont passés par les centres de transit au Nord-Kivu, notamment à Beni, et quelque 800 par les centres au Sud-Kivu. La mise au point de programmes de réinsertion durable, comprenant l'éducation, la formation professionnelle et des projets au niveau des collectivités pour les enfants ayant quitté les groupes armés, constitue toujours un problème majeur dû surtout à la capacité limitée de satisfaire les besoins. Dans certaines zones, il y a des preuves crédibles de harcèlement, et les menaces de réincorporation des enfants ayant quitté des groupes armés ont persisté, et le manque de sécurité continue à entraver la réinsertion.

52. Des allégations concernant des viols de mineurs, notamment de très jeunes filles, continuent d'être un grand sujet de préoccupation et la MONUC a participé régulièrement aux travaux des commissions régionales sur la violence sexuelle afin de renforcer l'appui aux enfants victimes de viol. Même si quelques affaires de viol de mineur ont été soumises aux tribunaux, la plupart ne font pas l'objet d'un suivi ou sont réglées en dehors d'un procès, comme dans le cas d'une mineure de 17 ans qui aurait été violée par un soldat des FARDC à la mi-août au Sud-Kivu et dans d'autres cas signalés dans le nord du Katanga.

État de droit

53. Au cours de la période considérée, la MONUC a appuyé le Bureau de l'Auditeur général à Kinshasa en vue de la mise au point de cours de formation pour les magistrats militaires et civils sur l'éthique de l'administration de la justice, un programme pilote mobile devant commencer en septembre à Kisangani. La MONUC appuie également l'élaboration d'un programme similaire sous la direction du Ministère de l'intérieur, qui vise le rôle des autorités civiles dans l'administration de la justice.

Information

54. Au cours de la période considérée, Radio Okapi a lancé sur les ondes courtes des programmes supplémentaires visant à éduquer les électeurs sur le processus électoral. Le 12 septembre, la station a lancé une nouvelle série d'émissions relatives aux élections, y compris des interviews avec des représentants des partis politiques, des programmes d'éducation civique, ainsi que des émissions expliquant le programme des candidats.

55. En partenariat avec le PNUD et le Projet d'appui au processus électoral en République démocratique du Congo, la MONUC a produit plusieurs clips vidéo sur le processus électoral dans les cinq langues nationales, qui sont largement diffusés localement par 30 stations de télévision nationales.

Concept de la mission intégrée

56. Des mesures sont prises pour renforcer le rôle de l'Équipe de pays des Nations Unies, y compris le recrutement d'un nouveau chef du Bureau du coordonnateur résident et l'identification de personnel supplémentaire. La structure de coordination actuelle, qui comprend plus de 15 groupes sectoriels conjoints composés de représentants du Gouvernement, des donateurs, des organismes des Nations Unies, de la MONUC et des organisations non gouvernementales, et qui est appuyée par l'Équipe de pays des Nations Unies, fait l'objet d'un examen afin d'assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources fournies par les donateurs. L'Équipe de pays élabore également des plans régionaux de transition pour chaque province afin de renforcer la confiance dans le processus de paix en décrivant les actions immédiates envisagées par la communauté internationale au niveau régional après la tenue des élections. Ces plans seront centrés sur des programmes visant à améliorer la situation économique des collectivités vulnérables.

57. Le PNUD, en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères, a appuyé un stage de formation de neuf jours à l'intention de 15 nouveaux chefs de mission diplomatique, qui était centré sur le protocole diplomatique, les relations internationales, la sécurité internationale et la coopération pour le développement. En outre, le PNUD, en collaboration avec le Gouvernement de transition, a organisé un séminaire sur la transparence, l'éthique et la bonne gouvernance à l'intention de 550 personnes nommées à des postes de responsabilité dans les entreprises publiques. Elles ont participé à un programme sur la gestion du secteur public, les principes juridiques, les règlements anticorruption et les relations institutionnelles entre les entreprises et les ministères pertinents.

IV. Questions disciplinaires

58. Conformément à la résolution 59/287 de l'Assemblée générale, la MONUC se prépare à transférer d'ici au 30 septembre tous les chefs d'accusation et enquêtes concernant l'exploitation et les sévices sexuels et sa capacité d'enquête du Bureau de la MONUC chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels au Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Les deux bureaux collaborent étroitement pour assurer un transfert sans problème. D'ici à décembre, le Bureau chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels sera remplacé par le Groupe de la conduite et de la discipline qui traitera de l'exploitation et des sévices sexuels et d'autres formes de conduite répréhensible.

59. Du 25 décembre 2004 au 1^{er} septembre 2005, le Bureau chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels a conclu et soumis plus de 100 enquêtes au Département des opérations de maintien de la paix. Selon les résultats de ces enquêtes, 10 fonctionnaires ont été accusés, dont 6 ont été suspendus sans traitement et 2 suspendus avec traitement, en attendant une décision disciplinaire finale. Trois Volontaires des Nations Unies ont été renvoyés sans préavis et deux ont reçu un avertissement. Le Département des opérations de maintien de la paix a autorisé le rapatriement pour raisons disciplinaires de 25 militaires, y compris des commandants de contingent. Une unité constituée de police de 120 personnes a également été retirée par le pays fournisseur de contingent en septembre à la suite d'accusations d'exploitation sexuelle concernant plusieurs de ses membres.

60. Sous la supervision générale du quartier général de la Mission, les chefs des bureaux régionaux de la MONUC sont responsables de l'élaboration et de l'application de plans d'action régionaux pour la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels dans leurs régions respectives. Par conséquent, chaque chef de bureau a été prié d'élaborer régulièrement une liste de contrôle du plan d'action régional et de la transmettre au Bureau chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels. La MONUC a également mis au point un programme de formation sur l'exploitation et les sévices sexuels qui sera élargi à tout le personnel, conformément à la politique mondiale de formation du Département des opérations de maintien de la paix. En outre, le commandant de la Force et le commissaire de police ont été chargés d'élaborer et d'appliquer des plans d'action régionaux similaires. Les commandants de brigade, de secteur et de contingent ont été priés d'élaborer régulièrement une liste de contrôle du plan d'action régional et de la transmettre au Bureau chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels.

61. Le réseau interinstitutions de coordonnateurs sur l'exploitation et les sévices sexuels, présidé par la MONUC, suit une approche conjointe pour lutter contre ces comportements. Des normes et des procédures communes sont en cours d'élaboration dans six domaines essentiels, en particulier : le code de conduite; les matériaux et les stratégies de formation; la normalisation des procédures pour le traitement des plaintes dans un organisme; la diffusion d'informations dans les collectivités; la normalisation des procédures pour les partenaires d'exécution des organismes des Nations Unies et de la MONUC conformément à la circulaire du Secrétaire général (ST/SGB/2003/13) relative aux mesures spéciales de protection contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels; et la transmission des plaintes reçues par un organisme au sujet d'un incident impliquant un fonctionnaire d'un autre organisme. En outre, un programme de formation pour les chefs des organismes et les coordonnateurs est également prévu.

62. La MONUC a créé récemment un Groupe de travail sur la violence sexuelle, présidé par le Bureau chargé de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels, qui a lancé des activités de formation et de plaidoyer à l'intention des militaires, des policiers et des autorités judiciaires congolais, ainsi qu'un examen de la législation pertinente en vigueur. Le Groupe centralise également toutes les activités et les informations sur les actes de violence sexuelle provenant des composantes de la MONUC et assure la coordination avec les forums interinstitutions nationaux et régionaux.

63. Dans le cadre de l'approche de la MONUC visant à aider les victimes d'exploitation et de sévices sexuels, le premier d'une série de projets à effet rapide

dans ce domaine a été exécuté. Le projet vise à mettre en place un système selon lequel les victimes d'exploitation et de sévices sexuels seront orientées au cas par cas vers une organisation non gouvernementale, qui fournira l'appui nécessaire. La MONUC a également établi une base de données permettant de faciliter la fourniture d'une assistance aux victimes.

V. Aspects administratifs

64. Depuis la fin juin, la MONUC a centré son attention sur l'assistance au processus électoral, et en particulier l'appui logistique pour les mouvements de matériel et de personnel liés au processus d'inscription des électeurs. Les délais serrés pour l'appui à l'inscription des électeurs sont venus s'ajouter aux difficultés logistiques déjà formidables de la MONUC dues au terrain difficile et à l'étendue du pays, ainsi qu'à son infrastructure très limitée. Bien que la MONUC ait consacré une partie considérable de ses efforts logistiques à l'appui à l'inscription des électeurs, les ressources insuffisantes de la mission en matière de transport, par rapport à l'ampleur de la tâche électorale, ont entraîné des retards dans la mise en place des centres d'inscription des électeurs.

65. La pénurie de personnel continue à réduire la capacité de la MONUC de répondre aux multiples exigences du processus électoral et des opérations militaires dynamiques dans l'est de la République démocratique du Congo, en plus de l'appui aux autres activités confiées à la mission. Comme je l'ai noté dans mon dernier rapport (S/2005/506), la MONUC a un taux très élevé de réduction naturelle des effectifs et des difficultés à recruter du personnel qualifié. La situation a été facilitée par la coopération entre les composantes militaire et administrative, notamment l'affectation de personnel militaire pour aider le personnel civil; toutefois, les composantes logistiques travaillent actuellement au maximum de leurs capacités. La MONUC examine des moyens d'accélérer le recrutement de personnel international pour des tâches essentielles techniques et de gestion et, dans le cadre du prochain exercice biennal 2006-2007, demandera qu'une nouvelle augmentation des effectifs recrutés sur le plan national soit approuvée pour la mission.

66. La coopération entre la MONUC et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a continué à augmenter, notamment dans les domaines des transports aériens, des déploiements de troupes et de la relève des contingents et pour résoudre les problèmes d'entreposage des véhicules et de l'équipement. Les trois missions envisagent également un élargissement de la coopération concernant l'affrètement d'avions de passagers de haute capacité pour la relève des contingents; l'établissement d'un bureau régional conjoint d'achats; et l'amélioration des installations de la MONUC à Entebbe (Ouganda) qui dessert déjà la MONUC, l'ONUB et la MINUS, afin d'héberger les contingents en transit et d'établir un point d'entrée primaire pour les envois destinés aux trois missions, parmi d'autres questions.

VI. Aspects financiers

67. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent soumis au Conseil de sécurité (S/2005/506, par. 80), l'Assemblée générale, par sa résolution 59/285 B, m'a autorisé à ouvrir des crédits d'un montant maximum de 383 187 800 dollars

pour le fonctionnement de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005. Le budget que je propose pour la MONUC pour les 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, y compris les ressources nécessaires pour l'appui au processus électoral et les effectifs supplémentaires de police civile autorisés par le Conseil dans sa résolution 1621 (2005), est en cours d'établissement et sera soumis sous peu à l'Assemblée générale pour examen et mesures à prendre.

68. J'informerai le Conseil, dans un additif au présent rapport, des incidences financières découlant du déploiement proposé en République démocratique du Congo de la brigade du Katanga.

69. Au 31 août 2005, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MONUC s'élevaient à 358,1 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le total des contributions mises en recouvrement et non acquittées s'élevait à cette date à 2 187 300 dollars.

70. Depuis sa création en octobre 1999, le Fonds spécial d'appui au processus de paix dans la République démocratique du Congo a reçu des contributions volontaires s'élevant à 1,4 million de dollars et le montant des dépenses est à ce jour de 1 million de dollars. Avec la désignation de l'Administration du district de l'Ituri par le Gouvernement de transition, le Fonds d'affectation spéciale d'appui à la Commission de pacification de l'Ituri, créé en juillet 2003, a atteint son objectif. À la suite de consultations tenues avec les donateurs, j'ai autorisé l'utilisation du solde des contributions au Fonds d'affectation spéciale d'un montant de 67 700 dollars pour soutenir l'Administration du district de l'Ituri.

VII. Observations et recommandations

71. Malgré les retards, dus en grande partie à des problèmes logistiques, des progrès encourageants ont été accomplis jusqu'à présent dans le processus d'inscription des électeurs, qui est une étape importante en vue de la tenue d'élections démocratiques en République démocratique du Congo. Il est essentiel que la législation nécessaire, notamment la loi électorale, soit adoptée par le Gouvernement de transition et le Parlement dans les meilleurs délais, de sorte que les élections puissent être organisées au plus tard en juin 2006. À cet égard, l'appui digne d'éloges apporté par les partenaires internationaux au processus électoral doit être maintenu. J'engage instamment les donateurs à accélérer le versement de leurs généreuses contributions annoncées pour le financement de l'organisation des élections. Entre temps, la MONUC élargit son rôle à l'ensemble du pays en fournissant un appui logistique et autre à la Commission électorale indépendante, qui sera vitale pour le succès du scrutin.

72. Entre-temps, des progrès considérables ont été réalisés dans la formation de la police nationale congolaise qui assurera la sécurité lors des élections. En outre, je suis reconnaissant au Conseil de sécurité d'avoir autorisé des unités de police constituées supplémentaires, qui seront déployées au cours des prochaines semaines et permettront d'accroître la capacité de la MONUC d'assurer la sécurité au cours de la période électorale. Toutefois, comme je l'ai également indiqué dans mon dernier rapport sur la MONUC (S/2005/506), un renforcement des capacités militaires de la MONUC sera requis pour faire face aux menaces posées par des groupes armés au Katanga et contribuer à la mise en place des conditions de sécurité nécessaires pour les élections dans cette province instable. À cet égard, j'espère que le Conseil

examinera favorablement ma recommandation visant à accroître de 2 580 personnes les effectifs de la MONUC, afin d'exécuter les tâches décrites aux paragraphes 27 à 29 ci-dessus.

73. La bonne gouvernance, et en particulier la gestion appropriée des ressources naturelles et des fonds de l'État, notamment ceux qui sont destinés aux élections, ainsi que le versement régulier des salaires aux militaires, aux policiers et aux fonctionnaires, sont essentiels pour assurer que le processus de transition soit crédible et bénéficie d'un large appui parmi le public. À cet égard, le Gouvernement de transition doit démontrer son engagement à collaborer étroitement avec ses partenaires internationaux afin de mettre en place un mécanisme visant à assurer la gestion avisée, transparente et responsable des finances publiques et de traiter efficacement la corruption.

74. Bien que la présence de forces de police et militaires bien formées et bien équipées soit essentielle pour parvenir à la sécurité, l'ordre public ne peut pas être instauré en l'absence d'institutions judiciaires et pénitentiaires efficaces afin d'étayer les activités d'application des lois. Toutefois, dans de nombreuses régions du pays, il n'y a aucune capacité de détention ou tribunal en état de fonctionner, ce qui oblige les autorités chargées de l'application des lois à libérer des personnes considérées comme de dangereux criminels ou à demander aux contingents de la MONUC de confiner les suspects pour des raisons de sécurité et de protection des civils. Le Gouvernement de transition doit prendre des mesures urgentes pour accroître les capacités judiciaires et pour mettre en place des conditions de détention satisfaisantes. À cet égard, je demande aux autorités congolaises d'allouer des ressources financières suffisantes pour renforcer le secteur de la justice dans le budget de l'État pour 2006 et aux donateurs d'accroître leur appui à ce domaine vital.

75. Au cours des mois restants jusqu'à la fin de la transition, le Gouvernement de transition devrait accorder la priorité à l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du pays et à l'amélioration des services de base fournis à la population. À cet égard, le Gouvernement et ses partenaires internationaux devraient centrer leur attention sur l'élaboration et l'exécution d'un plan visant à mieux intégrer l'Ituri dans le reste de la République démocratique du Congo, en particulier en ce qui concerne les aspects financiers, administratifs et sécuritaires. Les autorités de transition devraient également prendre les mesures nécessaires pour établir leur contrôle sur l'exploitation des ressources naturelles de l'Ituri, promouvoir la reconstruction et le développement, et offrir un dividende de la paix concret à la population. À cet égard, la mise en place de mécanismes de sécurité pour protéger les civils et faciliter le contrôle des mouvements transfrontières des combattants dans l'est du pays et la lutte contre les violations de l'embargo sur les armes devraient être des tâches prioritaires.

76. Malgré les immenses souffrances du peuple de la République démocratique du Congo, la communauté internationale n'a pas accordé une attention suffisante à la catastrophe humanitaire continue dans le pays. Les efforts entrepris pour lancer le Plan d'action humanitaire pour 2006 afin de satisfaire les besoins fondamentaux du peuple congolais sont tout à fait dignes d'éloges, et je voudrais prier les donateurs d'appuyer cette initiative importante et globale ainsi que de fournir des ressources supplémentaires dans le cadre de l'Appel global de 2005.

77. Au cours des trois dernières années, la MONUC s'est efforcée de désarmer et de démobiliser les groupes armés étrangers se trouvant sur le territoire de la République démocratique du Congo et de faciliter leur retour volontaire dans leur pays d'origine. Près de 12 000 combattants et membres de leur famille ont été rapatriés. Au cours de cette période, la MONUC et le Comité international d'accompagnement de la transition ont prié instamment le Gouvernement de transition de prendre des mesures pour désarmer de force les groupes armés étrangers restants et faciliter leur rapatriement. Le consensus général au sein du Gouvernement de transition concernant l'exécution d'un processus de désarmement forcé est encourageant. Toutefois, les FARDC doivent encore acquérir une capacité suffisante pour prendre des mesures efficaces contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), et un appui international financier et logistique supplémentaire sera crucial pour y parvenir. Entre-temps, des engagements clairs pris en public par les Gouvernements rwandais et ougandais concernant des garanties de sécurité et des incitations pour les rapatriés qui n'ont pas été responsables de violations flagrantes des droits de l'homme seront essentiels pour encourager les progrès dans le processus de désarmement et de rapatriement.

78. Certains progrès ont été accomplis dans la réforme des forces armées de la République démocratique du Congo, notamment l'intégration et le déploiement de cinq brigades, et il est essentiel que le Gouvernement de transition assume pleinement sa responsabilité dans ce domaine important. À cet égard, je voudrais demander aux partenaires internationaux d'accroître leur appui à la réforme du secteur de la sécurité, notamment en réunissant les conditions nécessaires pour l'appui et le fonctionnement des brigades des FARDC, qui sont décrites aux paragraphes 36 et 37 ci-dessus.

79. De nouveaux efforts concertés doivent être déployés pour mettre fin aux violations flagrantes des droits de l'homme commises par des groupes armés et les FARDC contre des civils dans l'Ituri, les Kivus et le centre et le nord du Katanga, qui entravent sérieusement les efforts visant à stabiliser ces zones ainsi que l'organisation des élections. En vertu du mandat de la Mission concernant la protection des civils, la MONUC, ainsi que le personnel humanitaire et de protection des droits de l'homme des Nations Unies, ont l'intention d'exécuter des activités de protection, en particulier lorsque les institutions de l'État présentent des lacunes. Je me félicite donc des efforts déployés actuellement pour rassembler toutes les composantes de la Mission, ainsi que d'autres partenaires, dans un cadre commun pour la protection de la population civile. À cet égard, les opérations de dissuasion menées par la composante militaire de la MONUC viendront compléter les activités de contrôle, de plaidoyer, d'assistance et d'appui exécutées par les responsables de l'action humanitaire et de la protection des droits de l'homme, et une coordination étroite des activités est essentielle pour optimiser les efforts conjoints.

80. Le référendum sur la Constitution doit se tenir avant l'expiration de la première prorogation de la transition le 31 décembre. À cette date, le Parlement aura probablement voté en faveur de la deuxième et dernière prorogation de la transition, d'une durée de six mois, afin de permettre à la Commission électorale indépendante d'organiser les élections. Dans ce contexte, je recommande que le mandat de la MONUC soit prorogé pendant une année supplémentaire, jusqu'au 1^{er} octobre 2006, ce qui comprendrait la période allant jusqu'aux élections et la période suivant immédiatement la transition après la prise de fonctions du nouveau Gouvernement.

81. En conclusion, je voudrais remercier mon Représentant spécial, William Lacy Swing, et les hommes et les femmes de la MONUC, le système des Nations Unies et les partenaires internationaux des efforts inlassables qu'ils déploient, souvent à leurs risques et périls, pour l'instauration de la paix dans la République démocratique du Congo.

Annexe

**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo :
effectifs militaires et de police civile**

(Au 21 septembre 2005)

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Officiers de police</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres des contingents</i>		
Afrique du Sud	3	15	1 390	1 408	
Algérie	8			8	
Argentine					2
Bangladesh	15	10	1 118	1 143	
Belgique		8		8	
Bénin	18			18	12
Bolivie	4		218	222	
Bosnie-Herzégovine	5			5	
Burkina Faso	12			12	24
Cameroun	3	1		4	9
Canada		8		8	
Chine	10	2	218	230	
Côte d'Ivoire					7
Danemark	1	1		2	
Égypte	8	15		23	12
Espagne	2			2	
Fédération de Russie	23			23	4
France	1	5	3	9	12
Ghana	21	5	460	486	
Guatemala	4	2	103	109	
Guinée	2			2	43
Inde	38	12	3 498	3 548	
Indonésie	9	4	175	188	
Jordanie	19	6		25	5
Kenya	30	4	5	39	
Madagascar					3
Malaisie	5	12		17	
Malawi	28		111	139	
Mali	26			26	14
Maroc	1	3	800	804	
Mongolie	2			2	
Mozambique	1			1	

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Officiers de police</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres des contingents</i>		
Népal	19	1	1 118	1 138	
Niger	18	1		19	32
Nigéria	27	1		28	123
Pakistan	26	17	3 752	3 795	
Paraguay	17			17	
Pérou	5			5	
Pologne	3			3	
Portugal					5
République centrafricaine					8
République tchèque	3			3	
Roumanie	22			22	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		7		7	
Sénégal	7	12	454	473	19
Serbie-et-Monténégro			6	6	
Sri Lanka	2			2	
Suède	5			5	7
Suisse		2		2	
Tchad					6
Tunisie	23	3	465	491	
Turquie					20
Ukraine	23	3		26	
Uruguay	27	20	1 523	1 570	
Zambie	18	4		22	
Total	544	184	15 417	16 145	368

